

Tourisme dans l'UE

Nouveau sommet atteint avec près de 2,8 milliards de nuitées touristiques dans l'UE en 2015

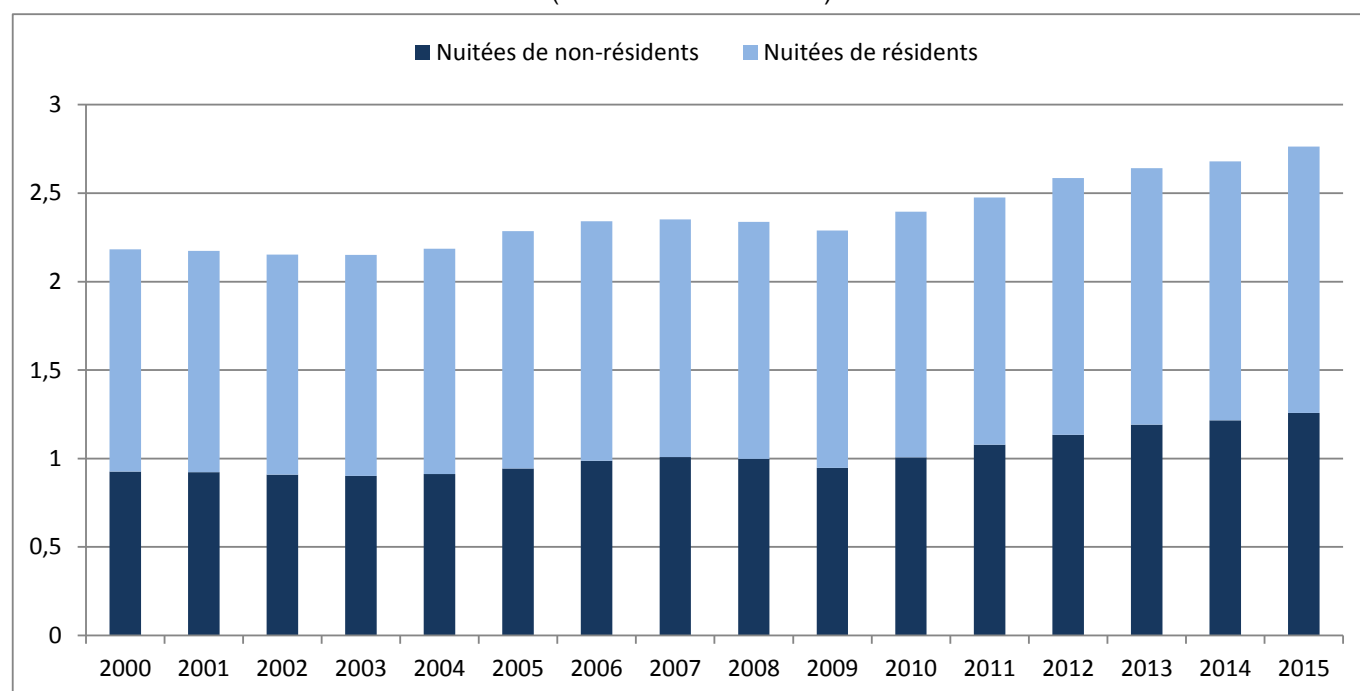
L'Espagne en première position

En 2015, le nombre de nuitées passées dans des établissements d'hébergement touristique dans l'**Union européenne** (UE) devrait culminer à environ 2,8 milliards, en hausse de 3,2% par rapport à 2014. Depuis 2009, une augmentation constante du nombre de nuitées en établissement d'hébergement touristique a été enregistrée dans l'**UE**, alimentée notamment par la hausse du nombre de nuitées des non-résidents.

En 2015, l'**Espagne** (421 millions de nuitées, +4,3% par rapport à 2014) a consolidé sa place de leader en termes de nuitées touristiques, devant la **France** (413 millions, +2,8%), l'**Italie** (385 millions, +1,8%) et l'**Allemagne** (379 millions, +3,3%).

Ces premières estimations, qui comprennent les nuitées aussi bien pour un séjour d'affaires que de loisirs, sont extraites d'une [publication](#) d'**Eurostat**, l'**office statistique de l'Union européenne**.

Nombre de nuitées passées dans des établissements d'hébergement touristique dans l'UE
(en milliards de nuitées)



Plus forte croissance des nuitées touristiques en Roumanie, Slovaquie et République tchèque

Le nombre de nuitées passées dans des établissements d'hébergement touristique a augmenté en 2015 dans la majorité des États membres pour lesquels les données sont disponibles, les plus fortes hausses ayant été observées en **Roumanie** (+15,9%), en **Slovaquie** (+11,5%), en **République tchèque** (+10,3%), en **Croatie** (+7,9%), en **Slovénie** (+7,5%) ainsi qu'en **Pologne** (+6,9%). À l'inverse, la baisse la plus marquée a été enregistrée en **Lituanie** (-7,4%), suivie à distance par la **Lettonie** (-1,3%) et la **Bulgarie** (-1,1%).

Un peu plus d'1 nuitée de non-résidents sur 5 effectuée en Espagne

En dehors des deux îles méditerranéennes, **Malte** (96%) et **Chypre** (94%), les proportions les plus élevées de nuitées passées par des non-résidents en 2015 ont été enregistrées en **Croatie** (92%), en **Grèce** (79%) ainsi qu'en **Autriche** (71%), alors que les résidents concentraient l'essentiel des nuitées touristiques notamment en **Pologne** et en **Roumanie** (chacune avec seulement 19% de nuitées touristiques de non-résidents), en **Allemagne** (21%) et en **Suède** (25%).

Dans l'**UE**, le nombre total de nuitées passées dans des établissements d'hébergement touristique a augmenté plus rapidement entre 2014 et 2015 pour les non-résidents (+3,5%) que pour les résidents (+3,0%). En 2015, les plus fortes hausses pour les nuitées de non-résidents ont été observées en **Roumanie** (+18,3%), en **Slovaquie** (+12,8%) ainsi qu'en **Suède** (+9,6%), et pour les résidents, également en **Roumanie** (+15,3%), devant la **République tchèque** (+15,0%).

En chiffres absolus, c'est en **Espagne** (268 millions de nuitées, soit 21% du total des nuitées de non-résidents dans l'UE), en **Italie** (191 millions, soit 15%) ainsi qu'en **France** (134 millions, soit 11%) que les non-résidents ont passé le plus grand nombre de nuitées dans des établissements d'hébergement touristique.

Nuitées passées dans des établissements d'hébergement touristique

	2015*, en millions			Part des nuitées des non-résidents dans le total des nuitées, en 2015	Évolution 2015/2014, en %		
	Total	dont:			Total	dont:	
		Non-résidents	Résidents			Non-résidents	Résidents
UE**	2 766	1 259	1 507	46%	3,2	3,5	3,0
Belgique	38,0	18,7	19,3	49%	b	b	b
Bulgarie	21,5	13,4	8,1	62%	-1,1	-5,1	6,2
Rép. tchèque	47,4	23,4	24,0	49%	10,3	6,0	15,0
Danemark	30,7	11,1	19,6	36%	3,6	4,5	3,1
Allemagne	379,0	79,0	300,0	21%	3,3	5,7	2,6
Estonie	5,8	3,8	2,0	65%	-0,7	-4,3	6,6
Irlande	:	:	:	:	:	:	:
Grèce	96,0	75,8	20,1	79%	0,9	1,5	-1,6
Espagne	421,2	267,7	153,5	64%	4,3	3,1	6,6
France	413,5	133,9	279,6	32%	2,8	2,3	3,0
Croatie	71,3	65,7	5,6	92%	7,9	7,6	11,6
Italie	385,1	190,8	194,3	50%	1,8	2,1	1,6
Chypre	14,2	13,2	0,9	94%	3,2	2,8	9,6
Lettonie	4,1	2,9	1,3	69%	-1,3	-0,8	-2,3
Lituanie	6,0	2,9	3,0	49%	-7,4	-3,1	-11,3
Luxembourg	:	:	:	:	:	:	:
Hongrie	26,9	12,8	14,2	47%	3,4	3,3	3,5
Malte	8,9	8,5	0,4	96%	1,3	1,2	3,9
Pays-Bas	103,3	37,0	66,3	36%	2,4	6,7	0,1
Autriche	113,7	80,7	33,1	71%	3,0	3,3	2,2
Pologne	71,1	13,7	57,4	19%	6,9	5,6	7,2
Portugal	55,6	36,5	19,1	66%	0,5	1,7	-1,8
Roumanie	23,4	4,5	19,0	19%	15,9	18,3	15,3
Slovénie	9,9	6,3	3,6	64%	7,5	8,1	6,6
Slovaquie	12,0	4,3	7,7	36%	11,5	12,8	10,8
Finlande	19,7	5,5	14,2	28%	-0,6	-4,5	1,0
Suède	54,7	13,4	41,3	25%	4,7	9,6	3,2
Royaume-Uni	:	:	:	:	:	:	:
Islande	6,9	5,9	1,0	86%	25,3	33,9	-9,6
Liechtenstein	0,1	0,1	0,0	98%	-16,1	-16,4	-2,7
Norvège	31,8	8,8	22,9	28%	4,8	8,5	3,5
ARY de Macédoine	1,6	1,0	0,6	62%	7,8	13,4	-0,4
Serbie	6,6	2,5	4,2	37%	11,5	18,3	7,8

Les totaux peuvent ne pas correspondre en raison des opérations d'arrondi.

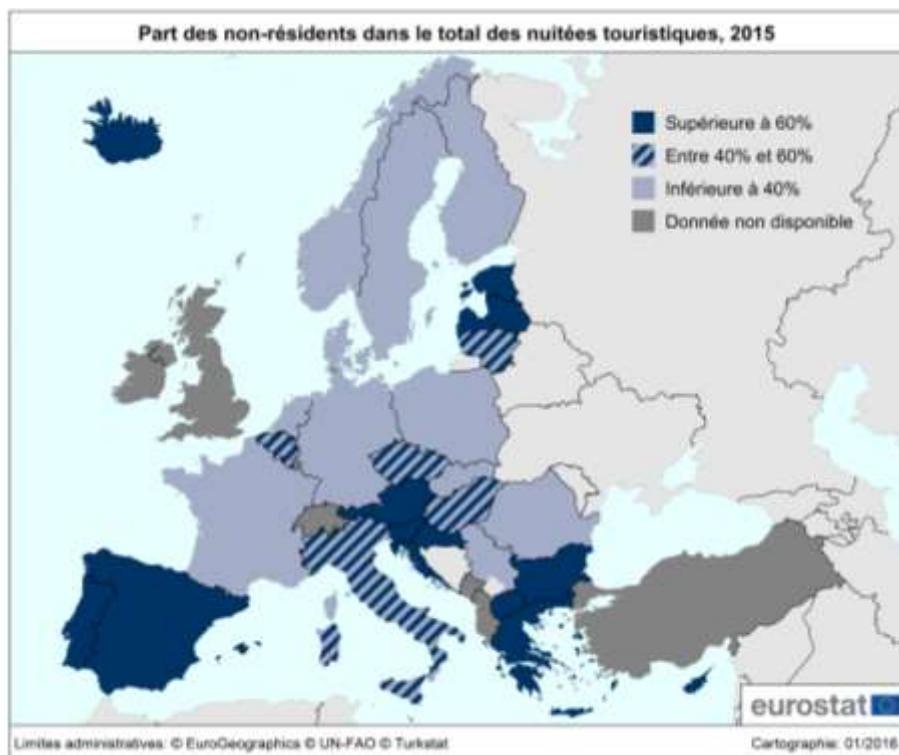
: Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour produire des estimations fiables.

b Les données ne sont pas présentées en raison d'une rupture dans la série.

* Estimations basées sur les données disponibles pour 10 mois de l'année 2015, sauf pour la Belgique, le Danemark, la France, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, la Finlande et la Suède pour lesquels les données 2015 sont estimées sur la base de 11 mois.

** Les agrégats UE sont arrondis sur la base de données estimées pour les États membres manquants.

Les données sources sont consultables [ici](#).



Méthodes et définitions

Les données sont collectées par les autorités compétentes des États membres et sont compilées, avant transmission à Eurostat, selon une méthodologie harmonisée établie par les règlements de l'UE. Les enquêtes sur l'occupation des établissements d'hébergement sont généralement réalisées mensuellement.

Selon la nomenclature statistique des activités économiques (NACE Rev. 2), les **établissements d'hébergement touristique** comprennent:

Hôtels et hébergements similaires (NACE 55.1): lieu d'hébergement, mis à disposition généralement sur une base journalière ou hebdomadaire, pour un séjour de courte durée. L'offre comprend la fourniture d'un hébergement meublé dans des chambres ou des suites. Elle propose un service quotidien des lits et de nettoyage de la chambre. Cette offre comprend également une gamme d'autres services tels que repas et boissons, garage, blanchisserie, piscine et salle de culture physique, installations pour conférences et séminaires. Cette classe comprend les services d'hébergement proposés par les hôtels (et établissements assimilés tels que les chambres d'hôte), les hôtels de tourisme, les hôtels à appartements et les motels.

Hébergements touristiques et autres hébergements de courte durée (NACE 55.2): lieu d'hébergement, mis à disposition généralement sur une base journalière ou hebdomadaire, principalement pour un séjour de courte durée comprenant, dans un espace limité, des pièces complètement meublées ou des espaces de vie, de repas et de repos et disposant d'installations pour cuisiner ou de cuisines intégrées. Il peut s'agir d'appartements situés dans de petits bâtiments indépendants à plusieurs niveaux ou dans des ensembles de bâtiments ou de maisons, cabanes, pavillons ou chalets isolés. Lorsque des services supplémentaires sont proposés, ils sont d'un niveau minimal. Cette classe comprend les services d'hébergement proposés par les maisons de vacances pour enfants et autres, les appartements et pavillons de vacances, les maisons et cabanes de vacances sans service de nettoyage, les auberges de jeunesse et les refuges de montagne.

Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs (NACE 55.3): hébergement dans des terrains de camping, des parcs pour caravanes, des camps de loisirs et des camps de chasse et de pêche pour des séjours de courte durée. Cette classe comprend également la mise à disposition d'installations et d'espaces destinés aux véhicules de loisirs, ainsi que les abris et bivouacs permettant de planter une tente et/ou de poser des sacs de couchage.

Le nombre de **nuitées** inclut les nuitées passées tant par les résidents que les non-résidents, aussi bien pour des séjours d'affaires que de loisirs.

L'agrégat UE sur les nuitées de non-résidents correspond à la somme des nuitées des résidents de l'UE en visite dans d'autres États membres et des nuitées des non-résidents de l'UE.

Plus d'informations

[Article Statistics Explained](#) d'Eurostat sur les nuitées en établissement d'hébergement touristique.

[Section du site web](#) d'Eurostat consacrée aux statistiques sur le tourisme.

[Base de données](#) d'Eurostat sur le tourisme.

Publié par: **Service de presse d'Eurostat**

Vincent BOURGEAIS

Tél: +352-4301-33 444

eurostat-pressoffice@ec.europa.eu

ec.europa.eu/eurostat

Production des données:

Krista DIMITRAKOPOULOU

Tél: +352-4301-33 298

chryssanthi.dimitrakopoulou@ec.europa.eu

[@EU Eurostat](https://twitter.com/EU_Eurostat)

Demandes média: Eurostat media support / Tél: +352-4301-33 408 / eurostat-mediasupport@ec.europa.eu